

Le Courrier

de Fay-lès-Nemours
www.fay-les-nemours.fr

N°12 - 2^e semestre 2019



*Vous êtes tous conviés
aux vœux du Maire,
samedi 11 janvier
à 11 h 00,
salle Polyvalente*



LE MOT DU MAIRE



Après un été très chaud et sec, tous les élus vous souhaitent une belle fin d'année et de passer de très bonnes fêtes.

Pour ce dernier journal du mandat 2014-2020 que vous avez souhaité nous accorder, je tenais à rendre hommage à toute l'équipe municipale, élu(e)s et agents, qui par leur engagement et investissement, chacun dans leur domaine, ont concouru à faire avancer des dossiers anciens d'aménagement et d'investissements matériels mais aussi à assurer le bon fonctionnement de notre commune au quotidien. Je les remercie pour leur disponibilité et leurs compétences diverses.

Ce journal va présenter les sujets sur lesquels nous avons travaillé durant ces 6 derniers mois comme l'aménagement du parc avec le choix des entreprises qui ont déjà débuté les travaux en novembre, la relance des travaux de l'église pour la 3ème tranche concernant la réfection de la charpente et de la couverture de l'abside, la vente du bâtiment communal dans le parc après une mise en concurrence qui nous a permis d'éviter sa déconstruction coûteuse mais là aussi de soutenir l'implantation d'une entreprise en sous-sol et la création d'un gîte familial en partie supérieure, la signature de la convention de participation citoyenne pour accroître l'efficacité des gendarmes ne pouvant être présents en permanence à Fay, ou d'autres sujets comme l'assainissement, l'urbanisme, les animations et rencontres sportives, culturelles et de détente, le travail dans les syndicats et à la Communauté de Communes.

Sans oublier les autres agriculteurs Fayssiens qui vendent aussi des produits, un article de Guillaume Chantereau sur l'inauguration de son poulailler Bio fin septembre est aussi la preuve de notre soutien à un jeune chef d'entreprise qui a pris beaucoup de risques pour créer son activité en circuit court.

Nous ne pouvons que nous réjouir et le féliciter de cette réussite commerciale en proposant ses œufs frais mais aussi d'autres produits Bio de qualité vendus sur place aux habitants de la commune comme à d'autres.

Une actualité communale riche comme vous pouvez le voir et qui, nous l'espérons, va dans le sens de notre objectif, faire au mieux pour tous avec le souci de conduire une amélioration du cadre de vie dans le village.

Avant de vous donner rendez-vous le 11 janvier 2020 en salle polyvalente à 11h pour les traditionnels vœux de la municipalité, je tiens à vous souhaiter à vous et votre famille de passer de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2020 sur tous les plans.

Christian PEUTOT



PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC

Comme nous l'avons évoqué dans le journal précédent après une réunion publique, un travail d'équipe conséquent au niveau de la révision du Plan local d'urbanisme et des discussions entre élus, notre choix s'est porté sur un projet d'urbanisation du parc très modéré en adéquation avec la vie calme et jusque-là préservée de notre village.

Un nouveau quartier de 18 maisons individuelles va voir le jour après les différents travaux de viabilisation notamment des voiries annexes.

Une voie douce favorisant les déambulations pédestres et cyclistes sera aménagée à partir du 18 novembre prochain. Une voie d'amenée au lotissement sera créée afin de contourner le bâtiment communal qui sera prochainement vendu à un particulier après mise en concurrence.

La voie de l'allée du parc permettant d'arriver à la salle polyvalente en très mauvais état sera refaite après l'ensemble des travaux.

Pour cela nous avons lancé selon le code des marchés publics une mise en concurrence par deux marchés à procédure adaptée sur une plateforme dématérialisée. Un pour les voiries annexes et l'autre pour le lotissement (travaux de voirie et éclairage public).

Plus d'une vingtaine d'entreprises ont téléchargé le dossier et seulement six ont répondu.

L'entreprise TINET (Ferrières en Gâtinais) a été choisie pour le coût des travaux moindre de ses prestations et son aspect technique. L'entreprise SOMELEC (Amilly) sera retenue pour l'éclairage public parmi quatre autres entreprises ayant rendu réponse. Le coût des travaux sera tout compris (travaux VRD, eau et éclairage, cabinet de maîtrise d'œuvre et Assistance à maîtrise d'ou-

vrage) de 685 000 € TTC. Grâce à une démarche au plus haut sommet de l'Etat, nous avons fait valoir l'historique très particulier de ce parc. L'Etat via deux dispositifs de subventionnement contrat de ruralité et dotation en équipement des territoires ruraux, nous a accordé 80% de subvention.

J'en profite pour remercier Madame le Préfet, Mme Béatrice Abovillier et Monsieur le Sous-Préfet, M. Jean-Marc Giraud de nous avoir soutenus dans notre « quête ».

Les travaux ont débuté le lundi 18 novembre dernier et s'étendront jusqu'à la fin juin 2020.

Les photos vous montrent que les travaux de voirie annexes au lotissement ont bien avancé mais un rebondissement est venu interrompre les travaux. L'étude de sol faite par le cabinet ICSEO nous impose de gérer d'une façon collective les eaux pluviales en raison d'une trop faible perméabilité des sols. En effet un sondage par parcelle a été réalisé avec des résultats qui nous ont imposé de déposer des documents complémentaires dans notre dossier loi sur l'eau à la D.D.T. de Melun intégrant une solution collective garantissant l'évacuation des eaux pluviales par des canalisations jusqu'à un bassin de rétention afin d'éviter soit une mauvaise gestion à la parcelle par manque de place des futurs acquéreurs en plus d'un surcoût à financer pour eux. A ce jour, nous attendons le chiffrage de l'entreprise Tinet après une estimation des travaux par le cabinet ECMO.

Les travaux ne pourront redémarrer qu'après réception de l'accord de la DDT.

La mise en vente sur plan débutera en avril 2020 afin de pouvoir vendre les 18 parcelles au plus vite. La commune a fait appel à l'arboriste du



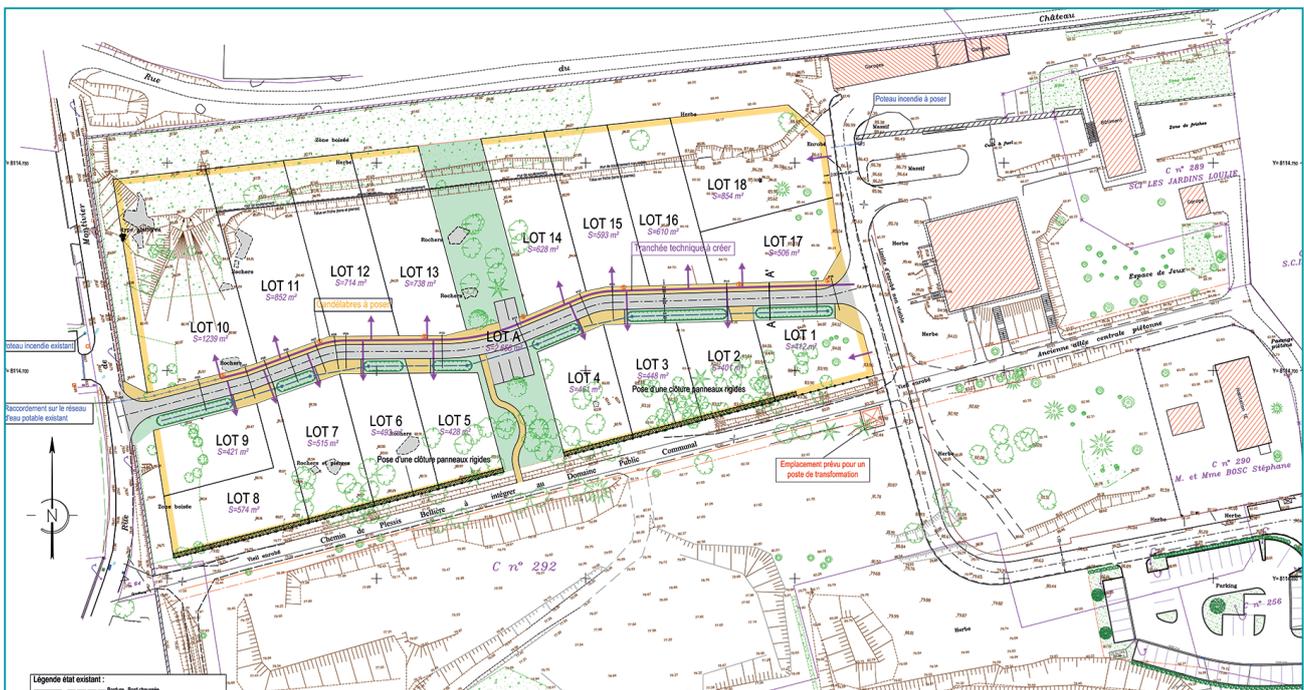
CAUE pour faire un diagnostic phytosanitaire du parc afin que tout arbre mort ou gênant pour le projet soit abattu par les agents communaux.

Le bois récupéré servira aux œuvres sociales de la commune, une fois vendu à tout habitant ayant formulé sa demande.

Le plan du lotissement vous montre ci-dessous, un équilibre entre les différentes surfaces de parcelles allant de 400 m² à environ 1300 m². Aucun constructeur n'est dédié à la construction.

Nous espérons qu'une fois les maisons construites, ce bel écrin de verdure puisse être un endroit où il fera bon vivre pour ses propres résidents mais aussi pour les Fayssiennes et Fayssiens qui pourront profiter du Parc.

Christian Peutot



VENTE DU BÂTIMENT COMMUNAL DU PARC (C4)

Le bâtiment communal (anciennes cuisines centrales de l'IPES) que nous avons conservé dans le parc pour en faire la mairie a été vendu faute de pouvoir porter ce projet. En effet, étant devenu notre propre aménageur nous devons supporter le coût de l'aménagement de 685 000 € TTC. Nous avons donc décidé de nous séparer de ce bâtiment emblématique du lieu, mais en le faisant vivre de nouveau.

Le mode de vente, comme pour les autres bâtiments communaux vendus depuis que je suis Maire, a été la mise en concurrence après publication d'un cahier des charges (validé par les élus) encadrant la destination du bâtiment avec une temporalité d'aménagement.

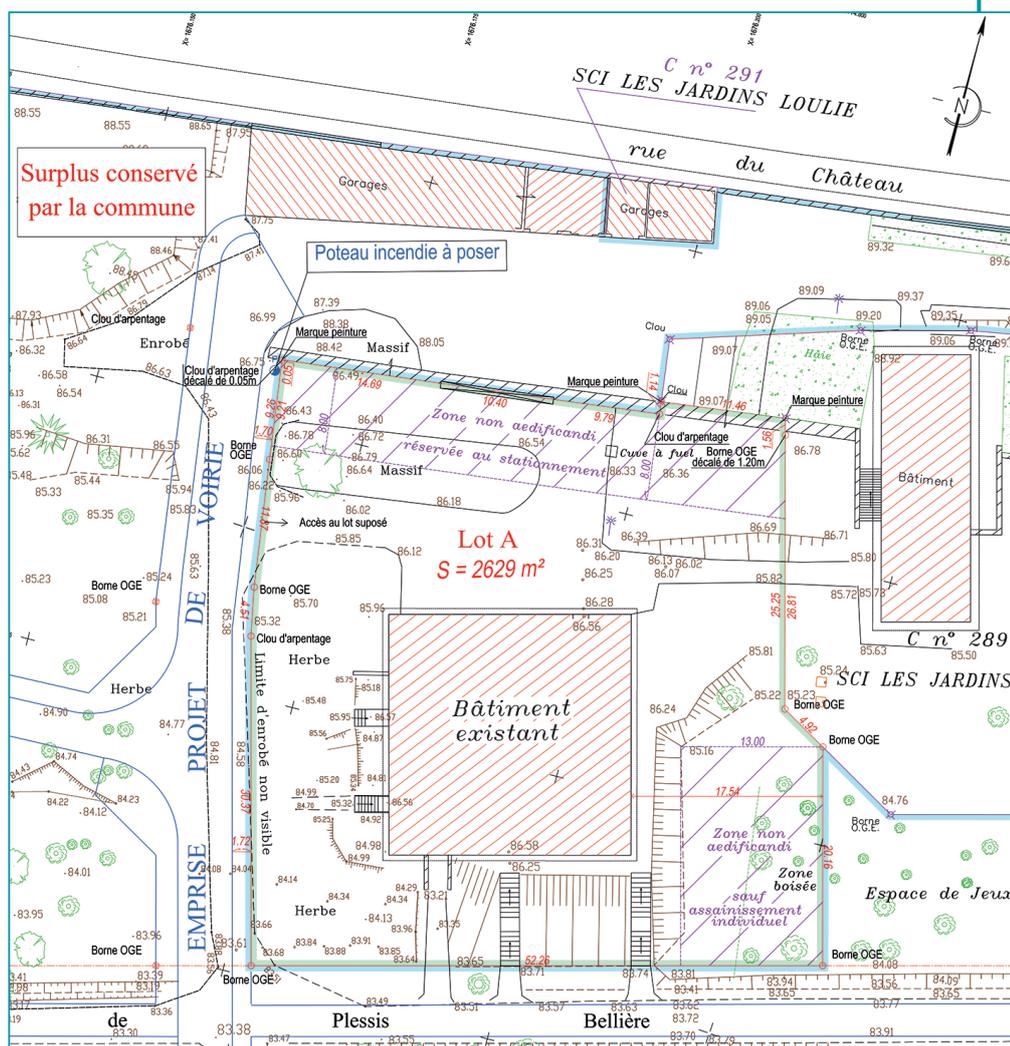
La mise à prix a été basée sur l'estimation des domaines soit 70 000 €. Le conseil municipal du 26 novembre a été dédié à la réception des offres des acquéreurs potentiels parmi lesquels les élus ont choisi l'acheteur après avoir analysé l'offre financière (40% de la note) et le projet d'aménagement (60% de la note).

Deux projets ont été reçus le soir même. Après une heure de délibérations à huis clos du conseil municipal, le projet de M. Borrega a été choisi afin d'y réaliser en partie haute, un gîte familial de groupes et l'implantation de son entrepise en sous-sol pour un montant de 70 000 €

Ce projet a été choisi pour plusieurs raisons dont un soutien à une entreprise Fayssienne qui, en l'absence de garage aurait fini par être délocalisée, une volonté d'offrir au territoire des chambres d'hôtes pour développer le tourisme qui va prendre de l'essor dans la région sud francilienne et surtout un projet mieux établi du point de vue de la planification des travaux et des apports financiers. Avec cette nouvelle offre de 10 chambres et d'un dortoir de groupes, nous espérons des locations de salle polyvalente plus nombreuses et un retour financier non négligeable pour la commune.

Ensuite, la vente se fera de gré à gré entre la commune et l'acquéreur. Cette somme sera là pour payer partiellement les travaux dans le parc. Le futur propriétaire s'est engagé à refaire les façades dans l'année à partir de la date d'achat du bâtiment.

Christian Peutot



CONSEILS MUNICIPAUX

Au cours de ce second semestre le Conseil municipal a été réuni trois fois, le 01/10, le 29/10 et 26/11. Les comptes rendus complets de toutes les séances sont consultables sur le site officiel de la mairie

www.fay-les-nemours.fr

Ils sont également affichés à la mairie (affichage réglementaire situé sous le préau).

Projet de construction en 2020 du cabinet infirmier

Nous vous informons que les infirmières libérales installées dans la mairie depuis 5 ans ont décidé de faire construire un cabinet, 57 rue Grande, sur deux parcelles achetées par la société (type SELARL) qu'elles ont fondée.

Un permis de construire a été validé ce mois-ci afin de pouvoir commencer les travaux l'an prochain. Le cabinet qui, à ses débuts, a commencé son activité avec une infirmière en compte à présent quatre : Elodie, Derya, Sophie, et Bruno.

Nous les remercions encore d'avoir fait confiance en la commune et de fournir un travail toujours autant apprécié de leurs patients.

Nous les félicitons encore !

Christian Peutot

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Les premiers contrôles obligatoires de bon fonctionnement et de bon entretien réalisés par le SPANC communal ont débuté en 2016, depuis cette date la totalité des propriétaires ont été recensés et informés de la réglementation en vigueur.

Le bilan s'établit comme suit :

- sur 218 installations existantes sur la commune
- 177 contrôles périodiques ont été effectués,
- 15 contrôles cession* de moins de 5 ans,
- 14 propriétaires n'ont pas accepté le contrôle de leur installation. Ils ont reçu une lettre recommandée leur précisant les risques auxquels ils s'exposent.
- 12 installations sont récentes (moins de 5 ans)
- Sur les 177 contrôles périodiques nous n'avons relevé aucun défaut de dysfonctionnement important, seules quelques négligences d'entretien sont apparues.

Pour 2020 seuls quelques contrôles concernant les nouvelles installations atteignant les 5 ans d'âge seront à réaliser.

D'autre part pour 2019 nous avons maintenu les deux campagnes de vidanges groupées effectuées par la SARL DES-BROSSES agréée et conventionnée auprès de la station d'épuration de Châlette-sur-Loing.

Ces campagnes permettent aux habitants de la commune de faire des entretiens d'installation à des prix intéressants.

Jacky Lebœuf, chargé du dossier

*Le contrôle de cession est obligatoire en cas de vente de la propriété.

Restauration de la couverture de l'église

Les travaux de restauration de la charpente et de la toiture de l'église devraient s'achever au printemps prochain.

Actuellement la charpente de l'abside du chœur est terminée. L'entreprise Dequirot a réalisé un magnifique travail à l'ancienne et l'entreprise Damème s'active à refaire la toiture.

La réfection du clocher et celle du porche vont s'enchaîner. L'église sera ainsi protégée des dégradations dues aux infiltrations et il va falloir envisager une restauration de l'intérieur pour qu'elle soit de nouveau rendue accessible.

Michèle Delbarre-Champeau

Changement de l'armoire frigorifique de la salle polyvalente

Suite à plusieurs incidents de fonctionnement de l'armoire frigorifique de la cuisine de la salle polyvalente lors des locations nécessitant des interventions importantes de la société le Froid Moncourtois et le constat qu'elle présentait des signes de fatigue non négligeables, nous avons décidé de la remplacer.

Compte tenu du prix compétitif grâce à une remise importante de 35%, c'est la société NEW CTS de Fay-lès-Nemours qui nous a fourni le nouvel équipement.

L'ancienne armoire est remplacée par deux équipements identiques représentant le même volume, ce qui a pour avantage de moins solliciter les compresseurs lors des chargements et en cas de défaillance de l'une ou l'autre des armoires il en restera toujours une en fonctionnement.

M. CANAL le responsable de NEW CTS a procédé à la mise en place des nouveaux équipements ainsi qu'au démantèlement et à l'installation de l'ancienne armoire dans les locaux du stade. Toutes ces opérations ont été réalisées à titre gracieux.

Jacky Lebœuf



SMETOM de la Vallée du Loing

BACS JAUNES

Un agent du SMETOM chargé du contrôle de qualité du contenu des bacs jaunes a effectué sa mission sur notre commune le mois dernier. Vous avez trouvé un avis de passage vous indiquant le niveau de qualité de votre tri ainsi qu'au verso une illustration des erreurs les plus fréquentes.

Le taux d'erreurs de tri pour l'ensemble du territoire couvert par le SMETOM demeure encore trop élevé (16,58% en 2018). Merci de bien vouloir lire attentivement « Le Courrier du tri » qui rappelle l'essentiel des consignes de tri ainsi que le calendrier des collectes 2020.

RAPPEL : la mise à disposition des bacs est gratuite y compris leur livraison à domicile sur simple demande. N'hésitez pas, la mise en bac des ordures ménagères facilite la collecte et évite le désagrément de retrouver le sac éventré par des animaux devant sa porte !

Le SMETOM vend des composteurs en bois de différentes contenances à des prix préférentiels.

Voir sur le site : www.smetomvalleeduloin.fr

Michèle Delbarre-Champeau

Commission des sports de la CCPN

Concernant les points principaux évoqués lors de cette réunion :

- Avis favorable de la Commission sur les investissements demandés par la section athlétisme (butoir, bandes de roulement et caillebotis pour un montant de 11.838 €HT)
- Avis favorable de la Commission pour la mise en place de l'éclairage du pas de tir couvert de la section tir à l'arc pour un montant d'environ 1.800 €HT
- Avis défavorable de la Commission concernant la demande faite par les sections Pétanque/PNRT/Athlétisme sur la mise en place d'un espace modulaire de 266 m² près des tribunes (estimé par leur soin à 270.000 €HT) pour y installer une salle de musculation et de stockage du matériel.

Concernant les 2 projets d'investissement sur lesquels la Commission a travaillé en 2017 et 2018, à savoir la création d'un terrain synthétique mixte foot/rugby et la création d'un SPA :

Les membres de la Commission sont majoritairement favorable pour prioriser la création du terrain synthétique (12 présents – 1 abstention ferme et 1 voix pour sous réserve de pouvoir flécher sur ce projet les subventions CID+DSIL) ;

Un questionnement demeure sur le fléchage des subventions du CID.

En réponse à cette interrogation, le règlement du CID stipule dans son article 2.11 que cette modification reste possible, mais implique comme démarche une délibération de la CCPN portant sur un avenant au contrat CID, suivi d'une réunion de Comité de Suivi avec le département puis du passage en Assemblée Départementale.

Ceci fera l'objet d'un reporting en Bureau des VP du 31/10 puis en Bureau des Maires du 14/11.

Vous serez informés de la suite donnée à cette demande.

Compte rendu transmis par Martine Paroissien, déléguée pour la commune de Faj

Voirie : travaux sur la départementale D118

Voyant une dégradation nette de la bande de roulement de la voirie Départementale 118a traversant le village, j'ai alerté les services de l'agence routière territoriale (ART) relevant du département afin de planifier une réfection de la couche avant que des travaux plus lourds ne soient à réaliser.

J'attends une réponse depuis 2 mois malgré une relance faite récemment. La commune participe souvent à la campagne de rebouchage de trous lorsqu'il y a besoin sur demande des services de cette collectivité mais lorsque la bande de roulement commence à se déliter il faut intervenir assez rapidement avant que les crevasses ne se transforment en trous.

Nous espérons que nous serons entendus par les services de l'A.R.T.

Christian Peutot

Incivilités sur la commune

Au début du mois de septembre, des livres ont été brûlés dans l'un des abris de bus, la boîte aux lettres d'un habitant a été détruite à plusieurs reprises, des panneaux de signalisation ont été cassés et des gouttières d'eaux pluviales cabossées au stade et à la salle polyvalente.

Des individus font des allers et venues incessantes à moto devant certaines maisons et nous trouvons régulièrement des bouteilles d'alcool à proximité du parking de la salle polyvalente et sur le parking de la mairie.

Pour toutes ces raisons, j'ai porté plainte à la gendarmerie et une enquête a été diligentée afin de pouvoir retrouver le calme et stopper ces incivilités.

A chaque fois qu'il se passera quelque chose d'anormal la Gendarmerie sera saisie et je compte bien sur les 16 référents inscrits dans le cadre de l'opération « Participation Citoyenne » pour faire remonter des informations aux forces de l'ordre ainsi qu'en mairie afin de juguler tout acte délictueux sur l'ensemble du village.

Christian Peutot



Signature le 17 octobre de la participation citoyenne

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur sécurité.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait anormal ou particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Ce dispositif offre de nombreux avantages, car il permet :

- de rassurer la population en luttant contre le sentiment d'insécurité ;
- de recréer du lien social par une solidarité de voisinage active ;
- d'améliorer la réactivité et l'efficacité des forces de sécurité mieux informées et plus rapidement sollicitées ;
- et enfin de rapprocher les unités de gendarmerie de la population et accroître l'efficacité des dispositifs de prévention.

Ce partenariat n'a rien à voir avec l'opération « voisins vigilants » qui est devenue, au fil du temps un service payant, ce qui n'est le cas de la participation citoyenne.

Il ne s'agit en aucun cas de se substituer aux unités de gendarmerie normalement compétentes, mais de favoriser une intervention encore plus efficace et rapide de leur part.

Premier responsable de la sécurité sur sa commune, le Maire, animateur et coordinateur de ce dispositif, bénéficie du concours et de la réactivité des militaires de la gendarmerie qui, informés par les citoyens référents, se transportent sur les lieux afin de procéder aux contrôles des personnes et des véhicules dans le strict respect du cadre légal.

Fondée sur la solidarité de voisinage, la participation citoyenne vise à participer à sa propre sécurité dans son cadre de vie.

Les personnes volontaires pour intégrer ce dispositif sont donc sensibilisées en vue de l'accomplissement d'actes élémentaires de prévention tels que la surveillance des logements temporairement inoccupés.

Une posture de vigilance accrue à l'égard de comportements et événements suspects (démarcheurs trop insistants, véhicules inconnus dans le quartier...) ; l'acquisition de réflexes de signalement aux autorités compétentes de tout fait anormal ou d'éléments d'observation pouvant paraître anodins, mais qui peuvent se révéler importants pour les forces de l'ordre.

Il s'agit avant tout de la promotion de bonnes pratiques citoyennes, dans un esprit de confiance renouvelée entre la population et les acteurs de la sécurité, excluant l'organisation de toute patrouille ou intervention des habitants.

Une signalétique spécifique a été mise en place dans la commune pour signaler ce dispositif.

La majorité des retours d'expérience dans beaucoup de communes met en évidence une baisse de la délinquance d'appropriation dans les secteurs où la participation citoyenne a été mise en œuvre.

Cette démarche résolument citoyenne et générant des solidarités de voisinage, s'inscrit pleinement dans la large gamme d'outils de prévention de la délinquance déjà existants comme les opérations tranquillités vacances ou le plan senior.

Un grand merci aux **16 référents communaux bien répartis sur l'ensemble du village**, élus, agents techniques et citoyens qui ont bien voulu participer à cet élan de solidarité citoyen.

Je souhaite remercier notre nouvelle cheffe d'Escadron de la compagnie de Fontainebleau la commandante Mme Laurianne CLAUTIAUX qui nous avait fait l'honneur d'annoncer sa présence pour signer notre partenariat, mais qui n'a pu être présente en raison d'une mission urgente et aussi la Majoré Marie-France KANIAK avec laquelle nous avons établi une relation professionnelle de qualité. Des remerciements également à nos deux référents le maréchal des Logis FINAT et le gendarme BERLAND, qui nous ont permis de mettre en œuvre ce dispositif pour la sécurité de tous nos concitoyens.

Christian Peutot



Photo J. Stierer

Des poules plein air bio à Fay

Jeune agriculteur et membre du conseil municipal de la commune, j'ai présenté mon nouvel élevage de poules pondeuses plein air bio lors de la porte ouverte du vendredi 27 septembre.

Cette journée fut une réussite, avec environ 500 visiteurs dans l'après-midi ayant participé à ma présentation du projet puis qui ont découvert les allées de mon poulailler 5 étoiles accueillant 24 000 poules depuis le 9 octobre.

Pour clôturer cette belle journée, j'ai offert un repas issu des producteurs locaux où nous étions 180 présents pour partager un moment de convivialité.

Je remercie encore l'association ALA, les membres du conseil, le maire qui m'ont aidé à la réalisation de cette journée pour le prêt de matériel.

Deux ans et demi, c'est ce qu'il a fallu pour voir aboutir mon projet !

Il n'y avait plus d'élevage à la Ferme de Laveau depuis une cinquantaine d'années où les dernières vaches laitières de mes grands-parents sont parties vers 1962...

Les terrains de notre région propices aux grandes cultures (betteraves, blé, orge, ...) ont pris le relais pour subvenir aux besoins de notre pays.

Après la carrière de mon père dans ce domaine voilà que je réintroduis dans la ferme un élevage de volailles mais pourquoi ?

Suite au contexte difficile de ces dernières années (prix, aléas climatiques, réglementation, ...) il était important pour moi de diversifier l'exploitation pour sécuriser sa pérennité.

J'ai découvert ce milieu par le biais de formations et par l'engouement de la filière française de remplacer les élevages en cages par les élevages dits alternatifs (accès au plein air).

Mes poules auront un accès à 10 ha de parcours, l'équivalent de 14 terrains de football et un espace intérieur 25 fois plus grand que les personnes prenant le métro parisien...

Autant vous dire qu'elles ont tout ce qu'il faut pour leur bien-être !

Cet élevage équivaut à la consommation des habitants de la communauté de communes de Nemours, nous mangeons en moyenne 240 œufs par an (bruts et transformés).

Ma production d'œufs est en contrat avec un centre de conditionnement, « CDPO » qui alimente le bassin parisien sous leur marque « Pleine Forme » que vous retrouvez dans les supermarchés.

Pour satisfaire la demande locale, la vente directe d'œufs se fera avec un distributeur automatique sur la commune (24h/24 et 7jours/7) enrichi d'autres produits locaux.

En attendant son installation nous vous accueillons, Dorine et moi, tous les jours sauf le dimanche de 10h30 à 12h15 aux poulaillers (œufs, jus de pomme, cidre, rillettes, cornichons, bières, ... pour le moment) !

Suivez notre actualité sur la page Facebook « La Ferme de Laveau ».

Guillaume Chantereau

Commémoration du 11 novembre

Ce 11 novembre est plus qu'un jour férié.

C'est un jour où l'on se doit de ne pas oublier des soldats, des hommes, morts pour que nous soyons libres aujourd'hui.

Plus de 18,6 millions de morts, d'invalides et de mutilés, dont 8 millions de civils...

Merci à tous les élus et à toutes les personnes qui ont participé à la cérémonie organisée par la commune.

Le message de Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, a été lu par Christian Peutot et une gerbe de fleurs a été déposée à la mémoire des soldats de Fay au pied du monument aux morts.

La cérémonie s'est poursuivie en mairie, avec la remise de 2 médailles d'honneur du travail, en argent à Madame Isabelle Sage et en argent et vermeil à Monsieur Olivier Macquin.

Les médailles d'honneur récompensent l'ancienneté et la qualité des services effectués chez un ou plusieurs employeurs : l'argent est décerné pour 20 années de travail et le vermeil est décerné pour 30 années de travail.

Après avoir retracé les beaux parcours professionnels et félicité Madame Sage et Monsieur Macquin, Christian Peutot a invité l'assistance à partager le verre de l'amitié.

Peggy Linois-Debut



ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ

Nos dernières manifestations

- **6 juillet 2019** : Fête champêtre réussie, animée par notre orchestre atitré JP CARCAGNO qui a contribué à mettre une chaleureuse ambiance. Chacun a partagé un bon moment.
- **8 septembre 2019** : Pour notre traditionnelle brocante, le beau temps était au rendez-vous. Visiteurs et exposants fidèles étaient au rendez-vous et les affaires ont bien marché et le stand de la restauration a remporté un vif succès.
- **29 septembre 2019** : Un grand merci aux participants et aux organisateurs de la marche contre la mucoviscidose qui s'est déroulée entre Faÿ et Souppes.
- **13 octobre 2019** : Succès mitigé pour notre 2ème vide dressing. Quelques exposants inscrits n'ont pas tenu leur engagement. Dommage les places étant limitées, d'autres personnes auraient pu en bénéficier. Malgré ces défections, la journée s'est déroulée sous une ambiance très chaleureuse.
- **16 novembre 2019** : Notre soirée Tartiflette a eu un franc succès, la salle était complète. Comme à son habitude, notre DJ a fait danser les participants.



- **1er décembre 2019** : Les enfants de la commune ont assisté à un spectacle de magie, et le Père Noël a distribué des friandises.

Nous avons également gâté nos anciens avec un colis.

Si vos après-midi du jeudi sont libres, venez nous retrouver à partir de 14h, à la petite salle, allée du parc, nous vous proposons des jeux et des loisirs créatifs.

La marche est recommandée pour rester en bonne santé, alors venez vous joindre au groupe des marcheurs, le mardi et le vendredi matin, rendez-vous 9h parking de la mairie. (Parfois le départ du vendredi est différent, renseignez-vous).

Reïne Duval, vice-présidente de l'association



Encore un beau succès pour le tournoi de foot du 1er septembre 2019

Désormais bien ancré dans les animations de notre village, le 6ème tournoi de foot a permis de voir s'affronter amicalement 12 équipes locales.

L'épreuve des tirs au but a connu un vif succès.

Une bonne ambiance et une organisation parfaite.

Bravo à Guillaume et Dorine. Merci aux chasseurs, à Nelly et à tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour que la restauration soit au top.

904 € ont été récoltés et versés à la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de la toiture de l'église.



Passé O Mobile

Dimanche 6 octobre, les élus et quelques membres d'A.L.A. ont accueilli sur le stade communal une partie des participants à la concentration de véhicules anciens, organisée par l'association PASSE O MOBILE.

Après avoir bu un bon café pour se réchauffer et reçu leur carnet de route, les collectionneurs passionnés sont repartis pour une balade dans les villages environnants encadrés par les «Kangourous» du club du Moto Club Sud Seine-et-Marne.



ANIMATIONS VILLAGEOISES (suite)

CONCERT DE MYS'TER

Vendredi 29 novembre de 16h à 19h30, Mys'Ter, un jeune musicien faisant partie des animateurs de l'association MusiQafon que nous accueillons régulièrement depuis plusieurs années pour diverses manifestations artistiques, a choisi Fay pour son premier concert piano/voix au programme varié pop/rock.



C'est dans le cadre du PLM dans la salle de la mairie, qu'une trentaine de personnes sont venues partager cette chouette ambiance piano bar et admirer le talent de musicien/chanteur de Nicolas.

Un moment très agréable et très convivial.

Nous souhaitons un vif succès à ce jeune artiste talentueux que nous recevrons de nouveau s'il le désire.



GOÛTER DES ANCIENS

Chaque année le CCAS de la commune offre un colis de Noël aux personnes de plus de 70 ans. Elles sont toutes invitées à venir retirer leur colis et à participer à un petit moment convivial autour d'un goûter. Lundi 9 décembre nous avons donc eu le plaisir d'accueillir un grand nombre d'entre elles.

Les retrouvailles sont toujours agréables et les conversations vont bon train.

Un moment propice à la présentation des nouveautés du Point Lecture Multimédia ouvert spécialement pour l'occasion.



POINT LECTURE MULTIMEDIA (PLM)

Nos ateliers du lundi matin en direction des jeunes enfants connaissent de plus en plus de succès, ce qui nous réjouit pleinement.

Deux fois par trimestre, les assistantes maternelles du Relais itinérant de Bagneaux (RAM) viennent avec les enfants pour découvrir les albums illustrés et écouter des histoires. Quelques personnes de la maison de retraite de Saint-Pierre se joignent à eux et profitent pleinement de ce moment particulier.

Outre les lundis matins, le PLM est ouvert le mercredi soir de 18 à 19h, le vendredi après-midi de 16h à 20h et tous les premiers dimanches du mois de 16h à 18h. Notre fonds vient de s'enrichir, grâce au budget alloué par la municipalité, en littérature jeunesse pour diversifier nos animations



ainsi qu'avec l'achat de nouveaux titres de la rentrée littéraire pour adultes. Le fonctionnement du PLM repose sur quelques bénévoles qui souhaitent vivement être rejoints par toute personne ayant un peu de temps libre à offrir, il y a forcément une manière d'être utile selon vos possibilités et vos goûts pour nous aider.

Le PLM sera fermé du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier.

Réouverture dimanche 4 janvier de 15h à 18h.

NUIT DE LA LECTURE

Le Point Lecture Multimédia ouvrira ses portes le samedi 18 janvier 2020 de 17h à 19h lors de la 4ème édition de la manifestation nationale «Nuit de la lecture» initiée par le Ministère de la Culture.

Dans une ambiance détendue, nous proposerons cette année une alternance de lectures à voix haute et de chansons françaises interprétées par Mys'Ter, le jeune musicien qui nous a offert un beau concert piano/voix en novembre dernier.

Votre présence nombreuse nous réjouirait et donnerait du sens à nos efforts.

Michèle Delbarre-Champeau, vice-présidente de la commission des animations et manifestations culturelles et sportives



CYCLO CROSS DEPARTEMENTAL

Dimanche 15 décembre le Vélo Club Sulpicien a organisé sur le territoire de la commune son traditionnel cyclocross. Le départ a été donné à l'entrée du stade à 14H30.

Durant une heure les cyclistes ont parcouru plusieurs fois la boucle de 2,9km qui comprend la rue Grande, le Chemin des Postes, l'Allée du Parc, la rue de Montivier et plusieurs chemins forestiers.

Les prix ont été remis en présence de quelques élus dans la salle polyvalente.



PLANTATION D'UN ARBRE A L'OUCHE A CATHERINE

Les agents communaux ont planté un Lagerstroemia, arbuste plus connu sous le nom de Lilas des Indes, sur la partie basse du massif qui meuble le rond-point du lotissement de l'Ouche à Catherine.

Il offrira de belles fleurs en été lorsque les Prunus seront passés. Le petit massif fleuri sera regarni au printemps.



LES ROSES DE NOVEMBRE

Si surprenantes...

Quelle manne providentielle
Que vos corolles encore charmantes,
Qui ne voient plus guère le bleu céruleen du ciel !

Si lumineuses...

Tel un phare dans la grisaille,
Votre floraison prolongée et joyeuse,
A tellement séduit la comtesse Anna de Noailles !

Si troublantes...

Les perles de pluie, conquises,
Déposées sur vos mines frémissantes,
Glissent lentement, et comme des diamants luisent.

Si facétieuses ...

Vos sourires se font l'écho
Des clins d'œil de votre beauté somptueuse,
Que n'a jamais pu ignorer, sa vie entière, Victor Hugo !

Si résistantes...

Même sous le vent d'octobre,
Qui souffle, intrépide, dans la tourmente,
Vous affrontez car vous ne craignez pas l'opprobre !



Si harmonieuses...

Dans la saison triste, si sereines,
Vous arborez ces frimousses merveilleuses,
Qui ne laisseront pas coïte la plume de Paul Verlaine !

Si compatissantes...

Vous plaignez vos sœurs éphémères.
Elles ne sont que des passagères en dilettante,
Qui désertent à tour de rôle les jardins, sans manières !

Si ambitieuses...

Votre feuillage a disparu plus tôt,
Et vos boutons entament une route laborieuse.
La jeunesse a son talent, n'est-ce pas Arthur Rimbaud !

SI INTEMPORELLES...

Vous avez traversé moult passerelles.
Au déclin de novembre, sans une ritournelle,
Vous fuyez alors, et soudain pleurent les violoncelles !

Martine Gally

LES LOTISSEMENTS DE FAÏ

L'accroissement de la population de la commune s'est fait en construisant dans «les dents creuses» c'est-à-dire sur les parcelles situées entre les maisons existantes mais aussi par l'aménagement de lotissements.

- L'Ouche à Catherine (le mot ouche désigne des terrains proches du village). Aucune documentation sur cette Catherine. (1966)

Il y avait là un terrain agricole où se trouvaient un arbre et quelques traces d'un ancien mur. Ce terrain fut divisé, deux maisons y furent construites, proches de la route. Il était possible d'en construire une troisième mais il restait l'arrière du terrain. Un constructeur acquies l'ensemble. A cette époque l'ingénieur de l'équipement avait son bureau à Nemours. Le titulaire de ce poste avait tout pouvoir en matière d'urbanisme. Il s'intéressa à ce projet et il fut possible de construire onze maisons, de même type, viabilisées et de les vendre.

- Impasse de la Sapinière (années 1969/70)

Le même processus eut lieu à l'Impasse de la Sapinière sauf la dernière étape puisque ce sont les terrains qui furent vendus, chacun construisant la maison de son choix.

- Rue des Prés

Maria et Georges Prud'Homme étaient agriculteurs 4 rue des Prés. N'ayant aucune famille proche, ils léguèrent leurs biens à plusieurs associations caritatives. Ils firent aussi un don à la commune pour que leur tombe soit entretenue. Ils possédaient plusieurs maisons,

des terres agricoles, des bois et leur ouche où ils firent huit terrains à bâtir : six rue des Prés et deux rue des Roches.

En suivant la rue des Prés, côté pair on trouve trois anciennes maisons, puis un lotissement de quatre lots. Ernest Desrués était agriculteur à Laveau. A cette époque toutes les fermes élevaient des animaux. Il possédait deux prés qui ont donné leur nom à la rue. Celui du côté pair a donc été divisé en quatre parcelles à bâtir, celui qui se trouvait de l'autre côté de la rue a été incorporé au lotissement de la Coulée aux chevaux.

- Le domaine de FaÏ ayant été exproprié pour fait de collaboration, l'Etat le mit en vente en totalité.

Aucun acquéreur ne s'étant présenté, il fut remis en vente en quatre lots : le château, la ferme et deux lots de bois. L'un des acquéreurs des bois, Monsieur Jacquet, souhaitant rentabiliser au mieux son acquisition fit des terrains à bâtir le long de la rue des Prés et de la rue de Foljuif. Ce lotissement fut baptisé du nom du lieu-dit : la Coulée aux chevaux.

- Albert Fleurent, agriculteur rue Grande possédait un terrain dans cette rue à la hauteur de la rue de Montivier. Il y fit un lotissement de cinq maisons. Quand son fils reprit l'exploitation, en plus des productions végétales, il créa un élevage de lapins. Ces animaux amenant des nuisances (odeur de fumier et prolifération de mouches), après quelques années il a transporté son élevage en Normandie. Il vendit les bâtiments de la ferme et divisa, en terrains à bâtir ses propriétés bordant la rue Grande et la rue de Montivier.

- La commune ayant acquis la majorité de l'ancien parc du château fit un lotissement de cinq parcelles sur ce qui était la partie horticole de l'ancien site de l'IPES, il fut baptisé «Clos des Orchidées»

- Rue des Roches, à mi-côte, côté pair, se trouvait une vaste propriété dont le terrain a été divisé en quatre lots constructibles donnant sur la rue. La maison a gardé un accès à la route.

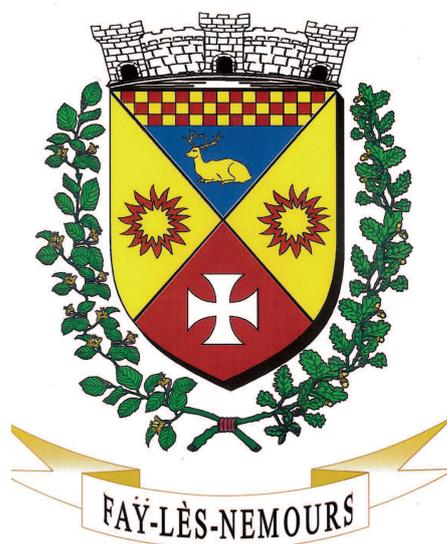
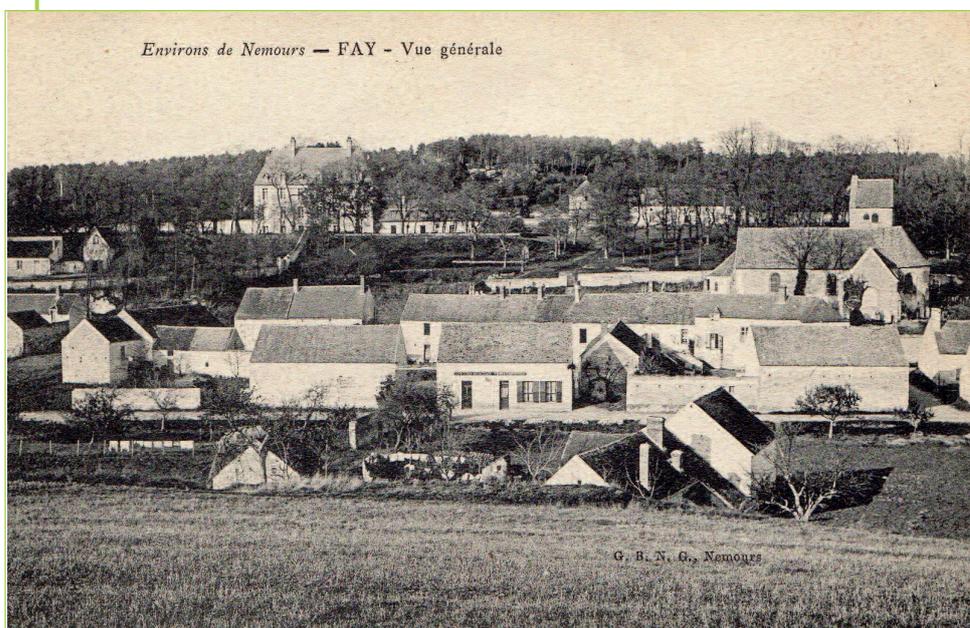
- On peut aussi compter dans les habitats groupés, les logements construits par le Ministère de la Justice pour y loger les éducateurs de l'IPES. Ces constructions ont été achetées pour en faire des logements locatifs.

- Le prochain lotissement sera celui que la commune va réaliser dans la partie haute du Parc du château encore disponible.

- Il est à prévoir que le terrain agricole restant dans la rue des Prés sera divisé en plusieurs lots constructibles.

J'espère avoir retracé fidèlement cet épisode de l'histoire de l'extension de FaÏ mais peut-être que les habitants de ces lotissements y relèveront quelques erreurs dont je prendrai volontiers connaissance.

*Bernard BRUN,
président de la Société d'Histoire
et d'Archéologie de FaÏ et environs*



Collection privée de Gérard Brun

LE CIRCUIT DES POLISSOIRS

Le dimanche 6 octobre 2019 le GERSAR a organisé une sortie découverte du circuit des polissoirs et de deux sites de gravures rupestres à Fayÿ-lès-Nemours.

Le GERSAR (acronyme de : Groupe d'Études, de Recherche et de Sauvegarde de l'Art Rupestre) a été créé en novembre 1974, le premier bulletin d'information sort en mars 1976.

Le GERSAR réalise des prospections afin d'enrichir l'inventaire des abris gravés pour assurer leur sauvegarde et organise de très nombreuses sorties découvertes.

C'est tout naturellement qu'il se tourne vers monsieur Bernard Théret pour organiser une randonnée découverte sur la commune de Fayÿ-lès-Nemours.

10 heures, Parking de la mairie, nous croisons Monsieur le Maire qui chaleureusement nous donne un peu de son temps pour nous présenter le panneau d'information et le circuit des polissoirs.

10 heures 30 min, plus de vingt personnes s'élancent, nous suivons vers l'ouest par la Rue Grande puis la Rue de Château-Landon et empruntons sur la droite le sentier balisé qui nous conduit au site du Cassis n°1 et 2. Les couleurs et la douceur de la cuvette polie du n°1 en ont étonné plus d'un.

Nous poursuivons maintenant le sentier balisé vers le sud-ouest pour rejoindre les polissoirs du Bois de la Grande Vente n°1 et 2 et celui du Bois de Laveau n°1 (connu aussi sous le nom de polissoir de Maison-Rouge). La position atypique du polissoir du Bois de la grande vente n°2 interpelle le groupe et nous laisse à penser qu'il a été déplacé !

13 heures, nous décidons de faire la pause casse-croûte autour du superbe polissoir du Bois de Laveau n°1, cela tombe bien, pour apprécier ce polissoir aux multiples traces dont les plus longs sillons connus. Il porte douze sillons, ainsi que deux cuvettes et sept zones polies, il faut vraiment prendre son temps.

Presque 14 heures ! il est temps de nous remettre en marche en direction du nord-est par le sentier balisé passant par Laveaux et sa ferme pour aller découvrir le polissoir 'du Château d'eau' qui porte 10 sillons, 4 cuvettes et une dizaine de zones polies.

Nous quittons le polissoir du Château d'eau et prenons vers l'Est jusqu'à la Rue des Roches que nous descendons jusqu'en bas au niveau de la croix (avec bénitier) et remontons sur la gauche par la Vallée Ragonde (chemin du Buisson des Rochettes). Cent mètres après nous obliquons sur la droite dans le bois pour découvrir la dalle gravée en haut du Butet, sillons, croix, une zone polie, tout cela autour d'une vasque naturelle.

Retour dans la Vallée Ragonde et reprenons sur la droite le chemin du Buisson des Rochettes qui va nous conduire en 300 mètres au polissoir de la Vallée Ragonde n°1. Là nous découvrons deux cuvettes polies discontinues convergentes.

Nous reprenons le chemin du Buisson des Rochettes montant vers le nord-est en direction des champs à la découverte des polissoirs du Clos des Raves n°1, bloc zoomorphe avec quatre sillons, une cuvette et une trace discontinue de polissage sur le haut du bloc, et cent mètres plus au nord le polissoir des 48 arpents n°1 avec plusieurs zones polies bordées par un long sillon et une cuvette proche du rebord nord de la roche.

Nous laissons le polissoir des 48 Arpents, dernier de la visite du circuit pour aller découvrir l'abri 'Barbichon' sur le rebord ouest du plateau du bois de Fayÿ. L'accès se fait par un petit boyau au ras du sol, face à l'ouest. A l'intérieur on découvre sur le grès aux formes arrondies des gravures rupestres, sillons, quadrillages, croix, et des piquetages.

La randonnée se termine avec ces belles gravures.

Le groupe rentre doucement, le parking n'est pas loin.

Au dire de certain le circuit des polissoirs de Fayÿ-lès-Nemours est un incontournable, à faire absolument, ils reviendront avec des amis.

Bernard Théret



URBANISME

Certificats d'urbanisme (a) d'information :

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).

- 077.178.19.00007 : Sise 37 ter rue Grande.
- 077.178.19.00008 : Sise 2 rue du Château.
- 077.178.19.00009 : Sise 5 rue Grande.
- 077.178.19.00010 : Sise 4 rue des Prés.
- 077.178.19.00011 : Sise 1 rue de Foljuif.
- 077.178.19.00012 : Sise Lieudit La Défoncée.
- 077.178.19.00013 : Sise 35 rue des Prés.
- 077.178.19.00014 : Sise Les Couttières.
- 077.178.19.00015 : Sise Les Couttières.
- 077.178.19.00016 : Sise 8 – 10 rue de l'Eglise.
- 077.178.19.00017 : Sise 5 rue des Prés.

Certificats d'urbanisme (b) opérationnel :

Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison individuelle, division de terrains, ...)

Néant.

Déclarations Préalables

- 077.178.19.00008 : Pose de châssis de toit au 2 bis route de Bougligny.
- 077.178.19.00009 : Pose de 16 panneaux photovoltaïques sur toiture côté sud au 13 rue des Prés.
- 077.178.19.00010 : Suppression d'un châssis de toit sur façade arrière, remplacement de 3 fenêtres au sous-sol en PVC blanc par 2 châssis en PVC blanc et des pavés de verres sise 1 rue de Foljuif.
- 077.178.19.00011 : Construction d'un abri de jardin en bois d'une superficie de 20 m² au 32 rue Grande.
- 077.178.19.00012 : Pose de 2 fenêtres de toit au 2 Chemin du Buisson des Rochettes.
- 077.178.19.00013 : Division d'une parcelle en 6 lots à bâtir rue des Prés et 1 lot en liaison douce.

Permis de construire

- 077.178.19.00001 : Construction rue Grande d'un bâtiment de stockage de matériel agricole d'une surface d'emprise au sol de 607 m².
- 077.178.19.00002 : Constructions rue de Foljuif de 9 m² de bureau et 183.50 m² d'exploitation agricole (1 box bureau - 10 box à chevaux - 9 abris - 1 box sellerie - 1 box graineterie - 2 box salle de pansage - 1 silo à granulés - 1 carrière équestre).
- 077.178.19.00003 : Aménagement de combles par création d'ouvertures en toiture sise 37 ter rue Grande.

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- 077.178.19.00005 : Vente de la maison sise 2 rue du Château.
- 077.178.19.00006 : Vente de la maison sise 37 ter rue Grande.
- 077.178.19.00007 : Vente de la maison sise 5 rue Grande.
- 077.178.19.00008 : Vente d'un terrain sis 4 rue des Prés.
- 077.178.19.00009 : Vente de la maison sise 1 rue de Foljuif.
- 077.178.19.00010 : Vente de la maison sise 35 rue des Prés.
- 077.178.19.00011 : Vente de la maison sise 43 rue des Prés.
- 077.178.19.00012 : Vente de la maison sise 8 - 10 rue de l'Eglise.
- 077.178.19.00013 : Vente de la maison sise 5 rue des Prés.



Faux calendriers

Chaque année, une distribution de « faux » calendriers a lieu sur de nombreuses communes par des fraudeurs se présentant comme le «service des encombrants», le «service de nettoyage», «les éboueurs».

Ils peuvent être équipés de divers papiers a priori tamponnés par des organismes officiels.

- N'ayez aucun doute : **il ne s'agit pas d'agents mandatés par le SMETOM**. En effet, pour prévenir ce type de fraudes, le SMETOM a pris la décision il y a déjà plusieurs années de ne plus autoriser les agents à vendre des calendriers.
- Ne faites pas entrer ces personnes inconnues chez vous
- N'hésitez pas à faire un signalement au commissariat de police ou à la gendarmerie
- **Pensez à prévenir les personnes isolées et vulnérables.**

*Michèle Delbarre-Champeau,
déléguée au SMETOM pour la commune*

Collecte des sapins de Noël

Comme chaque année, le SMETOM organise une collecte des sapins de Noël, sans guirlandes, neige artificielle ou sac plastique, en partenariat avec les communes volontaires.

Les points de collecte seront officiellement ouverts du samedi 28 décembre 2019 au lundi 20 janvier 2020.



A Fay le point de collecte est situé face à la mairie dans un enclos bien identifié. La collecte aura lieu entre 2 et 4 fois selon les besoins, avec une première collecte le vendredi 3 janvier 2020 et dernière collecte le **mardi 21 janvier 2020**.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Depuis le 1er janvier 2019 suite à l'entrée en vigueur du Répertoire Electoral Unique, toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6ème vendredi précédent ce scrutin.

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020. Date limite des inscriptions vendredi 7 février 2020.

ARRÊTONS LES VIOLENCES Plateforme de signalement et d'information

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée « Grande Cause du Quinquennat » par le Président de la République.

Pour lutter contre ce fléau, des outils ont été mis en place :

- Plateforme de signalement et d'information : ArrêtonsLesViolences.gouv.fr
- Numéro d'aide pour les victimes et témoins : 3919.

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Outre la vigilance du voisinage, nous vous rappelons que vous pouvez signaler votre absence à la gendarmerie de Château-Landon. Les gendarmes au cours des rondes qu'ils effectuent de jour comme de nuit prendront en compte votre signalement.

Tél : 01 64 29 30 09

Fax : 01 64 29 47 74

Courriel : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Contacts/Formulaire-de-contact>

Site web : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Pour le respect du calme et de la tranquillité de tous, nous vous rappelons que l'utilisation des tondeuses, tronçonneuses et autres outillages bruyants est autorisée :

- du lundi au vendredi de 7H à 20H
- le samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H30
- le dimanche de 10H à 12H uniquement.

VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Le Maire et le conseil municipal seront heureux de vous présenter leurs vœux et de vous présenter l'essentiel des réalisations de l'année samedi 11 janvier à 11h à la salle polyvalente, Allée du Parc.

Au cours de cette cérémonie, comme de coutume, nous accueillerons les nouveaux habitants et remettrons un cadeau aux nouveaux bacheliers.

ÉTAT CIVIL

Se sont unis :

- Daniel BRUNETTI et Stéphanie COSTE, le 05/10/2019.

Nous ont rejoints :

- ALVES RODRIGUES Sandro le 14/01/2019.
- MARCO Ethan, le 01/02/2019.
- DUCHEMANN Lucas, le 17/06/2019.

Nous ont quittés :

- TAFFOUREAU Gilles, le 05/08/2019.
- PICHARD Jean, le 12/08/2019.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI, MARDI, VENDREDI :
de 16h30 à 18h

JEUDI : de 10h30 à 12h

Tél : 01 64 28 10 76
ou 06 72 44 32 87

Mail :

mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr

FERMETURE POUR CONGÉS
du 23 décembre 2019
au 5 janvier 2020

EGLISE SAINT SULPICE DE FAÏ-LÈS-NEMOURS DERNIERS EFFORTS... FAITES UN DON !

Depuis début novembre la 3e tranche de travaux de restauration de la toiture de l'église St Sulpice est commencée.

Elle concerne la couverture de l'abside du chœur.

La 4e et dernière tranche concernant le clocher et le porche devrait s'enchaîner. C'est la plus onéreuse.

Nous continuons à solliciter votre générosité pour cette année encore.

Grâce à vos dons, qui à ce jour s'élèvent à un peu plus de 32.000 € et aux subventions attendues, le reste à charge pour le budget communal se trouve allégé.

Nous adressons de vifs remerciements à tous les donateurs.

Don en ligne sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org/15753 ou

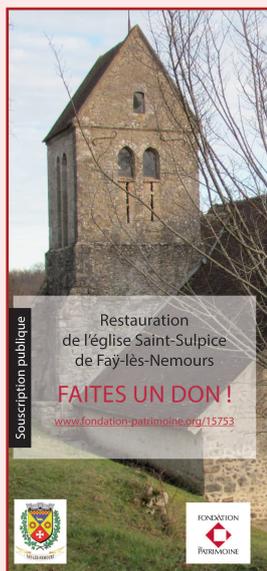
Don par chèque à l'ordre de "Fondation du patrimoine - église de Fay-les-Nemours", à envoyer à :

Fondation du patrimoine délégation Île-de-France

8, passage du Moulinet - 75013 Paris

Téléchargez le bulletin de souscription sur

www.fondation-patrimoine.org/15753



OURS LE COURRIER DE FAÏ-LÈS-NEMOURS

Directeur de publication :

Christian PEUTOT

Rédactrice en chef :

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

ont collaboré à ce numéro :

Christian PEUTOT,
Michèle DELBARRE-CHAMPEAU
Jacky LEBŒUF, Martine PAROISSIEN,
Peggy LINOIS-DEBUT, Isabel MARANHÃO,
Reine DUVAL, Bernard BRUN, Martine GALLY,
Bernard THERET, Guillaume CHANTEREAU

Photos : C. PEUTOT, M. DUVAL,
M. DELBARRE-CHAMPEAU, B. THERET,
M. GALLY, J. SAGOT, J. STIERER

Relecture : Martine GALLY

Impression et mise en page :
Imprimerie des Roches 01 64 29 12 26

Dépôt légal : Décembre 2006